



Camping de la Haute Sioule \* \* \* 63210 Saint-Bonnet-Près-Orcival

04-73-65-83-32 ou [reservation.hautesioule@gmail.com](mailto:reservation.hautesioule@gmail.com)

[www.camping-hautesioule.fr](http://www.camping-hautesioule.fr)

**RCS Clermont-Ferrand A 387 647 977**  
**Code APE 5530Z**

### **Contrat de réservation emplacement camping 2024**

Entre le soussigné et le représentant du Camping de la Haute Sioule, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

NOM : Prénom :  
ADRESSE :  
CODE POSTAL : VILLE : PAYS :  
Portable : Mail : @

**Participants au séjour : 6 personnes max**

**Indiquez ci-dessous les noms, prénoms et dates de naissance des participants du séjour :**

1) 4)  
2) 5)  
3) 6)

**Date d'Arrivée :**

**Date de Départ :**

**Indiquer le type d'équipement que vous possédez :**



**Options camping :**

**Branchement électrique** : oui  non   (2 maximum par emplacement) nombre .....

**Assurance annulation** 5 % du montant du séjour (hors taxe de séjour). Il est vivement conseillé de souscrire une assurance annulation.

Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte. Prise d'effet, le jour de la souscription du contrat (à la réservation ou dans les 48h). Expiration de la garantie, le jour du départ. Meetch assurance

Toutes les informations concernant l'assurance annulation sont dans la rubrique infos légales de notre site ou peuvent vous être envoyées par mail ou courrier.

Acompte pour l'emplacement camping (montant forfaitaire) de 30% ou le montant total du séjour si l'arrivée a lieu moins de 30 jours lors de la réservation.

Assurance annulation 5 % du montant total du séjour (options incluses hors T/séjour) **soit... €**

Total joint à ce bulletin .....€

Chèque  Chèques vacances  Libeller les paiements à l'ordre de la Valleix Ou

Virement bancaire : FR76 1680 6018 0066 1278 2802 523// AGRIFRPP868

J'accepte les conditions de location du camping de la Haute Sioule, je suis redevable du solde 30 jours avant mon arrivée et m'engage à le régler au plus tard à mon arrivée. Les acomptes seront retournés si le planning d'occupation ne permet pas l'enregistrement de ma réservation.

Fait à ..... Le .....  
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

# Conditions générales de location

Avec : le camping de la Haute Sioule / 59 Route de la Sioule / Saint-Bonnet-Près-Orcival

Tél 04-73-65-83-32

Mail et site : [reservation.hautesioule@gmail.com](mailto:reservation.hautesioule@gmail.com) / [camping-hautesioule.fr](http://camping-hautesioule.fr)

RCS Clermont-Ferrand A 347 677 977 / Code APE 5530Z

## **1) Réservation – paiement et droit de rétractation.**

La demande de réservation se fait par téléphone, par courrier, par mail ou en ligne sur le site [camping-hautesioule.fr](http://camping-hautesioule.fr).

Il est fortement conseillé de réserver votre emplacement si vous souhaitez venir en Juillet ou Août. Place libre à compter de 14 heures, départ jusqu'à 12 heures.

Lorsque la date et le numéro désirés ne correspondent pas à notre planning, il vous sera proposé un choix de solutions se rapprochant au mieux de votre demande. En période d'affluence, le camping peut être amené à modifier le numéro d'emplacement souhaité. Dans la mesure du possible, il vous sera soumis lors de votre arrivée, un choix d'emplacements vacants.

Lors de la demande de location d'emplacement, la disponibilité doit être validée par le camping et la réservation est effective à réception de l'acompte ou du montant de la réservation. Le tout dans un délai de 7 jours. La réservation internet constitue la formation d'un contrat conclu à distance. Au-delà de 7 jours, l'option est annulée. Aucune déduction ne sera faite en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le solde du séjour peut être versé à l'arrivée mais il est dû 30 jours avant.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle que soit la raison. Une prolongation de séjour est soumise à l'approbation du camping en fonction du planning. Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, les prestations de services d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée, ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours.

## **2) Les tarifs**

Les tarifs sont consultables sur le site internet. Ils correspondent au prix de base de l'emplacement nu pour 1 personne ainsi qu'à l'équipement qui sera installé sur l'emplacement. Ils ne comprennent ni les personnes supplémentaires ni les éventuelles options tels l'électricité ou un chien ni l'assurance annulation, ni la taxe de séjour. Ils incluent la TVA en vigueur et sont exprimés en euros.

Les véhicules supplémentaires sont facturés au tarif en vigueur et devront stationner sur le parking privé du camping.

## **3) La taxe de séjour**

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la commune qui fixe son montant. Elle est actuellement de 0.60€ par adulte (+ 18 ans) et par nuit. Son montant est susceptible d'être modifié en cours d'année.

## **4) L'emplacement**

Les emplacements ont une superficie autour de 80m<sup>2</sup>. Ils sont plats et semi-ombragés pour la plupart. Il n'est pas compté de supplément en fonction du matériel installé dessus toutefois vous ne devez en aucun cas déborder sur l'emplacement voisin ou l'allée du camping.

Tout emplacement loué doit être occupé avant 20 heures. Fermeture de la barrière d'entrée à 23 heures. En l'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'objet de sa réservation restera à sa disposition jusqu'au lendemain 12 heures. Ensuite il sera à nouveau mis à la disposition du camping et les arrhes restent acquises à la direction du camping.

## **5) Les animaux de compagnie**

Les chiens sont autorisés dans la limite de 2 animaux et moyennant un supplément tarifaire

Les chiens de catégorie 1 ou 2 sont interdits.

Les chiens doivent être tenus en laisse dans le camping. Ils ne devront en aucun cas déranger le voisinage et leurs déjections dans le camping devront obligatoirement être ramassées par leurs maîtres.

Le gérant est habilité à refuser tout propriétaire d'animaux qui ne respecte pas l'une de ces clauses.

## **6) Les visiteurs**

Tout visiteur devra se présenter à l'accueil et s'acquitter d'une redevance.

**L'accès de la piscine lui est formellement interdit**

## **7) L'annulation de séjour.**

a) Il est rappelé que conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, la location d'un hébergement ou d'un emplacement au camping de la Haute Sioule n'est pas soumise au droit de rétractation. En conséquence, toute annulation émanant du client après réservation et avant le départ entraînera :

-Pour toute annulation jusqu'à 30 jours avant votre arrivée, l'acompte sera conservé par le camping

-Pour toute annulation à partir de 29 jours avant votre arrivée, l'acompte sera conservé et le solde est dû en intégralité.

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit et adressée au camping par lettre recommandée avec accusé de réception. Les délais sont calculés à la date de réception du recommandé.

b) Seule une assurance annulation est en mesure de procéder au remboursement de vos arrhes ou de votre séjour, si vous avez souscrit et si la raison de votre annulation correspond aux modalités de cette assurance. Il est vivement conseillé de souscrire une assurance. Nous vous proposons l'assurance annulation « Meetch assurance ». Son montant représente 5% du séjour (location et option, hors taxe de séjour). Il doit se régler intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. La prise d'effet est le jour de la réservation du contrat (à la réservation ou dans les 48 heures). Son expiration est le jour du départ.

Lors de la réservation de mon séjour, je confirme ma souscription au camping. Je reçois ensuite confirmation sur ma facture. En cas de sinistre, je préviens immédiatement le camping, je déclare mon sinistre :

En ligne sur [www.meetch.com/sinistre](http://www.meetch.com/sinistre).

Je dois fournir toutes pièces justifiant du sinistre. Je serai remboursé par l'assurance Meetch dès réception du dossier complet.

## **8) Le règlement intérieur**

Le campeur devra respecter le règlement intérieur du camping qui est affiché à l'accueil et disponible sur le site internet ou peut être envoyé sur simple demande.

## **9) Litige**

En cas de différent entre le camping et ses locataires, si malgré notre bonne volonté, aucun arrangement amiable ne peut être concédé, il est possible de faire appel au médiateur de la consommation auprès duquel le camping a souscrit un contrat :

CM2C

14 rue saint Jean 75017 PARIS

cm2c@cm2c.net